

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Liette Duguay](#)

<https://www.cadre21.org/membres/9378dff73fac5c550d9a7089>

Date d'obtention : 2023-12-19 20:34:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dès qu'on attend parler d'une situation de partage de photos de nature pornographie juvénile (nudité, jeunes), on enclenche le protocole en complétant la grille d'évaluation. S'il est bel et bien question d'une photo (Sans l'avoir visionné car ce serait aussi un acte criminel), on complète la documentation nécessaire et on communique avec les policiers. S'il y a plusieurs personnes qui partagent avoir contribué en visionnant images, nous complétons les mêmes grilles d'évaluations et informons les policiers. Il est important de confisquer les appareils sur lesquels se retrouvent les photos.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La grande différence est au niveau du geste s'il est malveillant ou non. Autrement, tel que mentionné ci-haut, il est important d'évaluation toute divulgation afin d'éviter la propagation de photos.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus inconfortable pour moi est de 1- retirer les appareils mais bien sur tout en expliquant le temps, l'autre chose est la 2- rapidité dans notre intervention afin de s'assurer qu'il n'y a pas propagation des photos, 3-Informer les parents qui pourraient avoir une réaction particulière. 4- Se rappeler que l'élève/victime peut se sentir très humilié(e) par la situation.